

19/02/2025

Délibération d'Affectation du Résultat

1 / 1

LE CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	875 096,97
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	1 685 394,37

Solde d'exécution

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	1 129 383,00
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	590 696,40

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	1 123 436,04
En recettes pour un montant de :	0,00

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	1 377 722,07
--	--------------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par LE CONSEIL MUNICIPAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	1 377 722,07
---	--------------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	898 368,70
---	------------

Vu pour être annexé à la
 Délibération du 25 février 2025
 Le Maire, Bruno VIGNE-ULMER

